

ATHLÉTISME CANADA

CERTIFICAT DE MESURAGE D'UNE COURSE SUR ROUTE

Information concernant la course

Nom du parcours Marathon Québec - Demi-marathon 2023

Numéro du certificat QC-2022-047A-LJJL Distance 21.0975 km Date de la course 1er oct 2023

Ville Québec Province Québec

Personne-ressource pour la course Patrice Gagnon Courriel de la personne-ressource pgagnon@gestev.com

Information concernant le parcours

Élévation du départ 11 m Élévation de l'arrivée 10 m

Dénivelé (m/km) -0.047 m/km Pourcentage de séparation 1.61

Information concernant le mesureur

Nom du mesureur 2022: John Halvorsen - jhrun01@gmail.com; 2023: Patrice Gagnon - pgagnon@gestev.com

Date du mesurage Le 11 septembre 2023 Date d'expiration Le 31 décembre 2031

Avis officiel

Selon l'examen des données fournies par le mesureur nommé ci-dessus, le parcours décrit ci-dessus et sur la carte jointe est certifié par la présente comme ayant un mesurage raisonnablement précis, conformément aux normes du **Road Running Technical Council**, reconnues par Athlétisme Canada. Si des modifications sont apportées au parcours, la certification devient caduque et le parcours doit être certifié de nouveau.

Validation du parcours

Lorsqu'un **record national ouvert** est établi sur ce parcours, ou à la discrétion d'**Athlétisme Canada**, un nouveau mesurage de validation peut être exigé et effectué par un mesureur qualifié. Si le nouveau mesurage démontre que le parcours est trop court, alors le record en attente d'homologation sera rejeté, et la certification du parcours est annulée.

Certifié au niveau national par

Signature du certificateur



Le 22 septembre 2023

Date

Pour obtenir de plus amples renseignements concernant ce certificat, veuillez adresser vos questions à coursemeasurement@athletics.ca

- Les coureurs ont accès à la largeur entière de la rue à moins que ce soit autrement indiqué ci-dessous.

- Les coureurs ont accès à la pleine largeur des pistes cyclables.

Rue Pointe-aux-Lièvres: les coureurs utilisent les voies gauches, dans les voies où la circulation va vers le nord.

Rue Bourdages: les coureurs restent à la droite, dans les voies qui se dirigent vers l'ouest.

Les coureurs prennent la piste cyclable à la Rue Mont-Plessis et traversent Passerelle des Trois-Sœurs.

Les coureurs prennent la piste cyclable de la rive sud de la Rivière Saint-Charles jusqu'au Boul. Jean-Lesage et le Tunnel Joseph-Samson.

Les coureurs reprennent la piste cyclable de la rive sud de la Rivière Saint-Charles au bout de la Rue Chevalière et la quittent au Boul. Jean-Lesage et le tunnel Joseph-Samson.

Dans le tunnel les coureurs empruntent une voie, dans le sens de la circulation, dans les deux directions.

Boul. Champlain: les coureurs ont accès à la voie de gauche, dans la voie où la circulation va vers le sud.

Rue Quai Saint-André et le Tunnel Joseph-Samson: Les coureurs restent à la droite, dans les sens de la circulation.

Les coureurs prennent la piste cyclable de la rive nord de la Rivière Saint-Charles en direction ouest après le pont Samson.

Les coureurs quittent la piste cyclable au Parc Cartier-Brébeuf et se dirigent vers la Rue Cadillac et la Rue Jacques-Cartier.

1ère Ave.: Les coureurs restent dans la voie de droite, dans le sens de la circulation.

18e Rue: Les coureurs restent dans la voie de droite, dans le sens de la circulation.

1ère Ave.: Les coureurs restent dans la voie de droite, dans le sens de la circulation.

Après Rue Boisclair, les coureurs prennent la piste cyclable jusqu'au trottoir qui mène à la Place Jean-Béliveau.